

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Orientation et de Surveillance  
Séance du 08 décembre 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 08 décembre 2022 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

**Présents :** Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE, Sylvie BABIGEON

**Absent(es) excusé(es) :** Mathieu KLEIN, , Michel FICK, Florence LEGROS, Estelle MERCIER, Arnaud BERNEZ, Nathan ROY

**Nombre d'administrateurs en exercice :** 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

**Ont donné pouvoir :**

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Nathan ROY à Jean-Philippe BOLLE

Estelle MERCIER à Sylvie BABIGEON

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe BOLLE

**Objet : délibération N°2022/016- Affectation des bonis prescrits**

Vu le code monétaire et financier et notamment l'article D514-21 alinéa 3 :

« Les sommes provenant des bonis sont conservées en dépôt jusqu'à la réclamation des ayants droit ou, à défaut de réclamation, pendant un délai de deux ans, à compter de la vente. A l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement sauf dérogation exceptionnelle accordée par le conseil d'orientation et de surveillance. »

Le montant des bonis prescrits s'élève à 13 954.54€ pour l'année 2022.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance approuve :

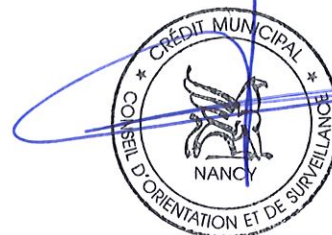
Article 1 : Le montant des bonis prescrits de **13 954.54 €** pour l'exercice 2022

Article 2 : Cette recette est affectée au compte 1052 Bonis capitalisés, déduction faite de l'éventuel impôt sur les sociétés y afférent.

Transmis au contrôle  
de légalité le

Affiché le

Pour extrait conforme,  
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du  
Conseil d'Orientation et de Surveillance



2023  
0000

